



Commune de  
**Saint-Martin** FR

## INFOS UTILES POUR LES SENIORS

### Administration communale

**Administration communale  
communale**

**Place du Village 3**

**Case postale 4**

**1609 Saint-Martin**

 021 907 88 73

e-mail [commune@saint-martin-fr.ch](mailto:commune@saint-martin-fr.ch)

**Horaires de l'Administration**

lundi de 14h00 à 17h00

jeudi de 9h00 à 11h30 - 14h à 18h30

mardi de 15h00 à 18h00

### Repas à domicile

Un service de repas à domicile, destiné aux personnes âgées ou à mobilité réduite, est en place dans la commune.

Les livraisons sont prévues du lundi au vendredi entre 11h30 et 12h30.

Pour tout renseignement complémentaire ou inscription, veuillez vous adresser au bureau communal au  021 907 88 73

### Table conviviale – Le Temps d'un repas

Tous les jeudis midi au Mag' Café.

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au mardi à 11h00 précédant le repas, auprès de l'administration communale au 021 907 88 73.



## Adresses et infos utiles en Veveyse

### Permanence santé

Médecins de garde en Veveyse

 026 304 21 36

### Réseau Santé et Social de la Veveyse (RSSV)

Aide et soins à domicile - Permanence téléphonique

de 08h00 à 11h30 et

de 14h00 à 16h30

en dehors de ces heures un répondeur enregistre vos messages.

 021 948 61 61

[infirmieres@sante-veveyse.ch](mailto:infirmieres@sante-veveyse.ch)

### Pro Senectute Veveyse

Consultations sur rendez-vous ou sans rendez-vous les mercredis de 14h à 16h et les jeudis de 10h00 à 12h00

Centre de Santé - Bâtiment A, 1<sup>er</sup> étage

Place d'Armes 30

1618 Châtel-St-Denis

 078 217 30 97 ou 026 347 12 40

### Caritas

Permanences sociales dans les locaux de Pro Senectute, les 2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> vendredi de chaque mois de 8h30 à 11h30

 026 321 18 54 (réception à Fribourg)

### Fondation Passe Partout Veveyse

 021 948 11 00

### Service social de la Haute-Veveyse

Rte de la Sionge 5

1624 Grattavache

 026 918 61 43

[info@social-haute-veveyse.ch](mailto:info@social-haute-veveyse.ch)

### commiService

livraison de commissions à domicile

Service bénévole destiné aux

personnes à mobilité réduite

 079 483 37 56

---

### Indemnités forfaitaires

Les critères d'octroi de cette indemnité sont les suivants :

- Faire ménage commun avec la personne impotente ou vivre dans le voisinage immédiat de celle-ci
- Fournir l'aide ou l'assistance quotidiennement
- Avoir fourni une aide pour les actes ordinaires de la vie (+/- identiques aux actes ordinaires considérés par la loi sur les allocations pour impotent), depuis au moins 60 jours sans interruption
- Avoir son domicile légal dans le canton depuis 2 ans au moins.

### *Où adresser sa demande ?*

Commissions de district pour l'Aide et les Soins à domicile

Préfecture de la Veveyse, Chemin du Château 11, Case postale 128,

1618 Châtel-St-Denis

 026 305 94 10